

Pourboires: Ottawa ne suivra pas Québec B 7

la tribune

Forum

Finance
Informations générales

Fernand Lalonde se retire

"J'aime ce Parlement, mais les contraintes de la vie politique sont de plus en plus incompatibles avec d'autres" — Fernand Lalonde

par Robert Lefebvre
QUEBEC (PC) — Le député libéral de Marguerite-Bourgeoys Fernand Lalonde est devenu simple citoyen hier après avoir siégé pendant 10 ans à l'Assemblée nationale.

Ce sont des raisons personnelles plutôt que d'ordre politique qu'il a invoquées pour expliquer sa démission comme représentant de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys.

Dans une longue déclaration en Chambre, M. Lalonde a fait savoir qu'il voulait désormais consacrer son temps à d'autres occupations et aux membres de sa famille.

"J'aime ce Parlement, a-t-il dit, mais les contraintes de la vie politique sont de plus en plus incompatibles avec d'autres occupations et avec les relations familiales."

Visiblement ému, il a observé qu'il est plus difficile de sortir de la politique que d'y entrer.

Fidèle à son style, M. Lalonde n'a pas raté l'occasion de lancer une dernière fois quelques flèches à ses collègues de l'autre côté de la Chambre.

Il leur a notamment signifié que contrairement à tous ceux du Parti québécois qui ont démissionné, lui, il a posé le geste devant l'Assemblée nationale, pour bien marquer tout le respect qu'il voue à l'institution.

Il a aussi souligné que son expérience parlementaire lui avait appris la tolérance envers les groupes minoritaires, une vertu, a-t-il dit, que le parti gouvernemental ne pratique guère.

Son vis-à-vis, le leader du gouvernement Marc-André Bédard, a constaté que le discours du député démissionnaire avait été "très partisan" et s'est employé à répondre à chacune de ses remarques.

M. Bédard lui a même lancé que "le député de Marguerite-Bourgeoys semblait plus à l'aise dans l'opposition qu'au gouvernement."

Loyauté

Son voisin de banquette, le chef de l'Opposition Gérard-D. Lévesque a salué en Fernand Lalonde le collègue loyal, sincère, compétent et doté d'un jugement sûr.

Le député de Bonaventure a fait état des principales étapes de la carrière politique de M. Lalonde.

Avant d'être élu en octobre 1973, M. Lalonde a œuvré dans la fonction publique pendant deux ans, d'abord comme président de la Commission des valeurs mobilières puis comme président de la Régie de l'Assurance-dépôt.

Un mois après son élection comme député de Marguerite-Bourgeoys, M. Lalonde a été nommé par le premier ministre Robert Bourassa ministre d'Etat pour le Conseil exécutif, puis, l'année suivante, ministre d'Etat à l'Éducation.

Il a occupé enfin le poste de solliciteur général du 30 juillet 1975 au 25 novembre 1976.

Avec son départ, l'Assemblée nationale compte trois sièges vacants. Celui de Marie-Victorin, devenu vacant à la suite de la démission du ministre Pierre Marois et celui de Sauvé, vacant depuis la démission surprise du vice-premier ministre Jacques-Yvan Morin, la semaine dernière.



Le député Fernand Lalonde de Marguerite-Bourgeoys a reçu les applaudissements d'appréciation de ses collègues libéraux à l'occasion de son retrait de la vie politique.

L'investiture démocrate pour la Maison-Blanche

La course se transforme en marathon

WASHINGTON (AP) — La course à la Maison-Blanche pour les démocrates sera un marathon et non un sprint. Les cinq primaires et les quatre petites assemblées du "super-mardi" n'ont pas permis de départager les deux principaux concurrents: le sénateur Gary Hart et l'ancien vice-président Walter Mondale.

Après les quatre victoires consécutives remportées par M. Hart depuis le New Hampshire, on pouvait penser à un raz-de-marée qui éliminerait totalement M. Mondale.

Il n'en est rien. Le sénateur du Colorado a obtenu mardi des victoires appréciables: primaires de Floride, du Massachusetts et de Rhode Is-

land et probablement les petites assemblées de l'Etat de Washington et du Nevada. Il a réussi à s'imposer comme le principal rival de M. Mondale mais sa marge de succès n'est pas suffisante pour entraîner la déroute de son adversaire. Le résultat demeure impressionnant pour un candidat qui il y a quinze jours encore n'avait aucun or-

ganisation dans les Etats du sud des Etats-Unis.

M. Mondale, qui après sa victoire aux petites assemblées de l'Iowa, paraissait en mauvais passe, a redressé la situation grâce à sa puissante organisation dans le sud. Il a remporté les primaires de Georgie et de l'Alabama avec une marge confortable et il a grappillé quelques délégués aux petites assemblées de Hawaï. Quant aux "caucus" de l'O-

klahoma, il semblait que le jeu allait se jouer à quelques voix près.

Réorientation

La réorientation de sa campagne électorale, plus féroce à l'égard de M. Hart, a commencé à porter. Il a réussi à montrer que son organisation mise en place soigneusement il

y a plusieurs mois dans tous les Etats demeure redoutable.

Sur le plan de la stricte arithmétique, M. Mondale conserve encore un avantage sur M. Hart. Certes le sénateur devrait obtenir plus de la moitié des 511 délégués désignés à l'occasion du "super-mardi" mais, au total, il demeurerait encore éloigné de M. Mondale. En milieu de

matinée, il totalisait 164 délégués contre 301 à M. Mondale. Il faut obtenir l'appui de 1.967 délégués pour être assuré de l'investiture de la convention du Parti démocrate qui se tiendra à la mi-juillet à San Francisco.

D'ici la fin du mois, les démocrates choisiront 816 délégués à l'occasion des primaires en Illinois mardi prochain, des petites assemblées du Michigan, du Mississippi, de l'Arkansas, du Kentucky et de la Caroline du Sud samedi prochain et des primaires du Connecticut le 24 mars.

Les résultats ont donc permis à chacun des candidats de faire preuve d'optimisme: "C'est une victoire sur la politique d'hier", s'est exclamé M. Hart tandis que l'ancien vice-président de Jimmy Carter se félicitait d'être à nouveau dans la course. Tous deux sont tombés d'accord sur le fait que la campagne serait difficile et que rien n'était joué.

Par contre l'ancien sénateur George McGovern, arrive troisième dans le Massachusetts à préférer tirer les conséquences de ce nouvel échec et se retirer de la course.

Les deux autres candidats démocrates, le pasteur noir Jesse Jackson et le sénateur John Glenn ont décidé de poursuivre leurs efforts. Le premier a réalisé un bon score en Georgie avec 21 pour cent des voix. Cette performance lui permet à nouveau de bénéficier de l'aide fédérale mais il ne totalise que 34 délégués. Les prochaines consultations qui se dérouleront dans le sud devraient lui permettre des résultats honorables mais sans plus. "Maintenant que George McGovern est parti, c'est moi qui représente la nouvelle direction", a-t-il affirmé.

L'ancien astronaute John Glenn, principale victime du raz de marée Hart au début de la campagne, estime lui que sa troisième place dans l'Alabama lui permet d'aller de l'avant. La campagne qu'il avait menée dans le sud depuis des mois, lui a permis d'éviter le désastre. Mais il ne peut compter que sur l'appui de 29 délégués à la convention et ses dettes électorales s'élevaient à \$2 millions.

McGovern, la première victime

WASHINGTON (AFP) — Les primaires démocrates du super-mardi ont fait leur première victime, M. George McGovern, qui a annoncé dans la soirée son intention de se retirer de la course à l'investiture démocrate.



George McGovern

M. McGovern avait indiqué à l'avance son intention d'abandonner s'il n'obtenait pas la première ou la seconde place dans l'Etat du Massachusetts. Il ne s'est finalement classé qu'en troisième position dans cet Etat, le seul à s'être prononcé en sa faveur lors de l'élection pré-

sidentielle de 1972, largement remportée par Richard Nixon.

J'avais dit il y a deux semaines que je me retirerais si je n'étais pas premier ou second, c'est ce que j'ai l'intention de faire, a-t-il déclaré devant ses partisans à Boston (Massachusetts).

J'ai toujours eu une relation spéciale avec les électeurs du Massachusetts et je respecterai leur verdict, a-t-il ajouté. M. McGovern qui avait fait campagne un peu comme la conscience du parti démocrate avait limité ses efforts au Massachusetts après des résultats décevants dans les premières consultations.

Le sénateur John Glenn, dont les espoirs de réussir une percée dans le sud, ont été déçus mardi, a déclaré pour sa part que sa candidature restait bien vivante. Je vais retourner à Washington et planifier l'avenir de ma campagne, a-t-il déclaré à Atlanta (Georgie), où il s'est classé quatrième derrière MM. Mondale et Hart ainsi que le révérend Jesse Jackson.

Ce dernier, qui n'a pas non plus réalisé le score qu'il espérait, entend poursuivre sa campagne.



Les derniers résultats du "super-mardi" ont ravi Gary Hart et son organisation. Accompagné de son épouse, M. Hart a reçu les félicitations de ses partisans à son quartier général de Washington.

Plus de **SCHTROUMFFS** Pour les 7 spectacles **AVEC LES** **ICE CAPADES** au **PALAIS DES SPORTS SHERBROOKE** 14 au 18 MARS 84 Inf.: (819) 565-5850

Cette menace sur le Manitoba

En bloquant inconsidérément les travaux de l'Assemblée législative pour finalement forcer le gouvernement néo-démocrate à retraire sur la question de la reconnaissance législative des droits des francophones, les conservateurs manitobains ont laissé peser sur la province une lourde menace, celle de voir la Législature forcée de traduire en français et d'adopter par la suite dans les deux langues tous les textes de loi produits depuis 1890. Cette menace risque maintenant de se concrétiser, à la suite de l'intention fédérale annoncée par le ministre de la Justice Mark MacGuigan de recourir à la Cour suprême pour vérifier la constitutionnalité des textes législatifs adoptés en anglais seulement depuis un siècle.

mauvaise lecture de la réalité canadienne risquent de coûter fort cher au Manitoba, au pays tout entier.

La question qu'il faut se poser maintenant est la suivante: les acteurs de la tragédie linguistique au Manitoba peuvent-ils inventer un compromis avant que le couperet de la Cour suprême tranche le débat, ou plus prosaïquement le blocage intellectuel des conservateurs est-il irréversible? Les conservateurs eux-mêmes détiennent évidemment la plus large part de la réponse à cette question primordiale. Leur façon d'y répondre peut éviter le vacuum juridique au Manitoba ou le vide existentiel au Canada des deux nations.

Bien qu'on imagine que la Cour si elle était convaincue de l'inconstitutionnalité de tous les textes de loi unilingues repousserait le plus possible le délai accordé à la Législature manitobaine pour les ré-écrire et les voter, on voit vers quel borborygme l'opposition conservatrice a poussé le Manitoba. Évidemment, la Cour suprême peut aussi décider de la constitutionnalité de tous les textes et ainsi porter un coup aux prétentions et droits des francophones manitobains et au principe du dualisme canadien. Mais on le voit, de toutes les façons, la mauvaise foi des conservateurs manitobains et leur

Et puis le pouvoir politique raterait une occasion de précéder le pouvoir judiciaire et de s'affirmer, ce à quoi il tend à faillir, s'il ne parvenait pas seul à trouver une solution de dernière minute à l'imbroglio linguistique au Manitoba. Le chef conservateur fédéral Brian Mulroney, pour un, peut aider à trouver un dénouement sain à la crise manitobaine actuelle s'il cesse de se congratuler de ses efforts ridicules et s'il arrête d'inventer des excuses aussi vides que des conflits d'horaire pour expliquer qu'il n'aille pas sur place, au Manitoba, rudoyer un peu les opposants conservateurs au bilinguisme.

Jacques Lafontaine

Une lutte à deux qui va prendre de l'ampleur

Un peu en raison de la complexité du mode d'élection d'un candidat à la présidence américaine, les deux principaux candidats à l'investiture démocrate, Gary Hart et Walter Mondale, ont crié victoire au lendemain des cinq élections primaires tenues mardi soir.

Profitant du momentum créé par ses victoires en Nouvelle-Angleterre au cours des dernières semaines, le sénateur Gary Hart du Colorado a poursuivi sa marche victorieuse en emportant la majorité des délégués démocrates de la Floride (où il avait obtenu l'appui des forces de l'ex-gouverneur de la Floride et ex-candidat démocrate Reubin Askew), du Massachusetts et du minuscule Rhode-Island. Ces victoires ont confirmé les tendances enregistrées par les plus récents sondages et ajoutent un poids politique important au candidat Hart que plusieurs observateurs soupçonnaient incapable de décrocher une victoire dans le Sud où il n'avait qu'une organisation politique embryonnaire.

Toutefois, les victoires de l'ex-président Walter Mondale ne sont pas à dédaigner. Bien sûr, elles peuvent sembler modestes si l'on considère qu'on prévoyait, il y a quelques semaines, qu'il devait l'emporter avec facilité; toutefois, l'échiquier politique a subi des transformations radicales depuis, de sorte que ces deux victoires de l'équipe Mondale signifient qu'elle a pu résister au raz-de-marée Hart. Le momentum de ce dernier sera sûrement moins présent lors de la prochaine petite assemblée, samedi au Michigan. Il reste à Walter Mondale à regrouper ses forces et à relancer sa campagne qui lui aurait coûté une petite fortune jusqu'à maintenant, semble-t-il.

Serge Gosselin



L'OPINION DES LECTEURS

A l'écoute du "client"

Dans les années 59-60, j'étais à Montréal et devais y circuler avec mon frère paralysé suite à la poliomyélite. Je devais compter sur la bonne volonté des chauffeurs de taxi pour le transporter de la chaise roulante à l'auto. Ils m'aidaient aussi à plier et placer sa chaise roulante dans le coffre de taxi. J'admire leur dévouement.

Aujourd'hui, devons-nous, pouvons-nous encore compter sur la bonne volonté, la disponibilité des gens pour répondre à des besoins quotidiens alors qu'il y a toutes sortes de services organisés? Tout est planifié, syndiqué, intégré, regroupé... Chacun doit défendre ses droits acquis, répondre aux exigences de l'employeur, du syndicat...

Au milieu de tout cela, il y a le bénéficiaire, le client... La raison d'être de l'hôpital, c'est le malade. Le service d'assurance-chômage, c'est pour les chômeurs. Le professeur qui ne fait que donner des cours ne remplit pas son rôle. Il doit adapter son enseignement aux besoins et capacités des individus: "sa classe".

Ca fait 30 ans que je pratique le métier d'infirmière. Dans le temps on parlait de "vocation"... de dévouement... de malades. Aujourd'hui on parle concept... besoin fon-

damentaux, méthode, behaviorisme. Il faut humaniser les soins, les services... "aux clients". Dans la pratique pour que le chauffeur, l'infirmière, le professeur, celui qui est proche de la personne puisse bien remplir sa fonction, il faut que cette fonction soit perçue... comprise par le gestionnaire.

Une entreprise privée a intérêt à choisir ses clients, à satisfaire leurs besoins: ce sont eux qui paient.

Je pense qu'un service gouvernemental doit avoir pour objectif premier de répondre aux besoins de chacun sans laisser de côté ceux qui en ont le plus besoin. Quant un chauffeur du transport adapté pousse une chaise roulante, met un manteau, ouvre une porte, il devrait être apprécié par ses employeurs parce qu'il remplit son rôle: permettre à des personnes qui ne peuvent utiliser un transport ordinaire, de se déplacer; pour leurs soins, leurs études, leur travail, leurs implications sociales.

Les personnes handicapées peuvent être des citoyens utiles, rentables s'ils reçoivent l'aide à laquelle ils sont en droit de s'attendre d'une société bien organisée.

Colette Labrecque

Propos insolents et insolites

Les manifestants contre la loi 43 avaient dû apporter leur lunch à Québec, les restaurants étaient fermés.

- 0 -

On devrait exempter les artistes de payer des impôts. Après tout, pour eux l'argent ne compte pas.

Oeil-de-lynx

SONDAGE GALLUP

Des limites au 6/49? Oui, disent 62% des Canadiens

Selon un sondage Gallup réalisé auprès de 1050 personnes, à peu près onze millions de Canadiens adultes sur une population de quelque 18 millions (63%) ont participé au tirage du Lotto 6/49 qui a valu à ses gagnants un prix de près de quatorze millions de dollars. C'est au Québec où la participation à cette loterie a été la plus grande; 85% de la population aurait acheté ou partagé un billet. C'est en Colombie Britannique et dans les provinces maritimes qu'elle a été la moins forte (51%). Les hommes âgés de moins de 50 ans et dont le revenu annuel dépasse 20,000\$ ont été les meil-

leurs clients de ce Lotto particulier. Mais malgré l'intérêt soulevé par ce tirage précis, la plupart des Canadiens (62%) souhaiteraient qu'une limite soit imposée au montant susceptible d'être offert en casnotte; 32% sont contre une telle idée tandis que 6% ne savent pas. Voici les questions de Gallup!

"Avez-vous seul ou avec d'autres détenu un billet du Lotto 6/49 qui a éventuellement rapporté aux gagnants une somme de près de quatorze millions?"

Et, "Selon vous, devrait-on limiter le montant de la casnotte?"

	Ont Participé	Veulent une limite
Canada	63%	62%
Maritimes	85%	57%
Québec	85%	66%
Ontario	59%	67%
Prairies	51%	55%
Colombie Britannique	57%	57%
Hommes	66%	60%
Femmes	60%	65%
18 à 29 ans	64%	55%
30 à 49 ans	67%	60%
50 ans et plus	57%	73%
Revenu:		
Moins de \$20,000	55%	66%
\$20,000 et plus	68%	60%

Hommage à Pierre Trudeau

La démission imprévisible de notre distingué premier ministre Trudeau, le 29 février dernier a surpris et peine des milliers de citoyens canadiens; ce fut comme un grand deuil dans tous les milieux.

On se souviendra de lui pour de multiples raisons, il était un homme d'un grand charisme, aux qualités extraordinaires qui laissera sa marque comme étant l'un des plus grands dirigeants du Canada. Malgré les contraintes normales qu'impose la direction d'un pays, il était toujours prêt à endosser de grands risques pour faire triompher ses convictions et il savait utiliser ses talents pour rallier nombre d'adeptes à sa cause. Pendant 15 ans et trois mois qu'il a été en poste, il a fait face à des problèmes majeurs plus graves et compliqués que tous ses prédécesseurs. Cependant, il a fait du bon travail, il a trimé durement, il a fait de son mieux pour que notre pays soit un vrai pays. Il mérite d'être reconnu comme le plus grand parmi les premières mi-

nistres du Canada et nous en sommes fiers!

Malgré son départ, il devrait continuer de travailler inlassablement à la cause de la paix mondiale, lui qui a visité presque tous les pays et qui, grâce à sa personnalité attachante, sa dignité, sa loyauté, son intégrité, sa diplomatie, nous a si bien représentés partout, mérite toute la gratitude des Canadiens.

Il me revient à la mémoire ces paroles empruntées à Thomas Paine par M. Trudeau lors d'une allocution prononcée aux États-Unis: "Mon pays, c'est le monde entier et ma religion, c'est de faire le bien". Ne voit-on pas dans ces paroles-là, la grandeur d'âme et les idéaux visés par ce grand homme d'état qu'a été M. Trudeau.

A ce travailleur acharné, rempli de dévouement pour exécuter ses fonctions, nous disons: "Ad multos Annos!"

Gaby Rivard
Valcourt

Une occasion perdue de se tenir debout

Monsieur le premier ministre René Lévesque

C'est avec la plus vive amertume que les Québécois ont appris, le 24 février, le maintien des privilèges attribués par votre gouvernement au lieutenant-gouverneur.

L'an dernier, vous aviez donné espoir à la population que votre gouvernement, au départ de M. Jean-Pierre Côté et à son remplacement par Monsieur Gilles Lamontagne, n'accorderait plus aucun appui financier et matériel au lieutenant-gouverneur. Vous aviez alors laissé entendre que le gouvernement fédéral devait seul défrayer les coûts de la présence au Québec d'un laquais britannique, représentant de la reine d'Angleterre, aussi inutile, ridicule, et méprisant envers tous les Québécois.

Malgré les réductions de person-

nels annoncées, le gouvernement "nationaliste" du Parti québécois continuera de verser plus de cinq cent mille dollars (500 000\$) par année au lieutenant-gouverneur, pour que la population fasse rire d'elle à travers le monde.

Faut-il voir dans ce geste, généreux de l'argent de la population, une complicité de la part d'un ancien ministre libéral ("national") de Québec (1960 à 1966) envers un "petit camarade" d'Ottawa?

Le Québec a manqué une chance unique de faire comprendre au Canada britannique qu'il est anti-monarchiste, s'il n'ose pas encore s'affirmer républicain. Qui osera donc abolir le poste de lieutenant-gouverneur, représentant de la reine d'Angleterre, si le gouvernement du Parti québécois ne le fait pas?

Pierre Landry

Ces obstacles intolérables à l'intégration des handicapés

M. le rédacteur La Tribune

Suite à la parution en vos pages de l'article intitulée "Quadruplégié forcé de retourner à l'hôpital contre son gré", je viens apporter ma vision personnelle de ce phénomène d'intégration.

Je sais par ailleurs, que cette opinion est partagée par bon nombre de personnes handicapées.

Précisons d'abord que M. Larocque est quadruplégié suite à un accident d'automobile. Ceci peut arriver à tout le monde. On précise aussi dans cet article le fait que M. Larocque demeure en appartement. Il sauve à l'Etat ontarien 85,000\$ par année. Plus de la moitié du coût que l'Etat aurait à déboursier, s'il était en institution.

On dit aussi que M. Larocque,

"n'a jamais été aussi heureux depuis son installation en appartement. Les sept (7) années d'efforts de réadaptation seront perdues, s'il retourne en institution.

M. Larocque, se propose même de s'inscrire à l'université.

Pour moi tout ceci, n'a rien de surprenant. Ici, à Sherbrooke, nous avons plus de soixante (60) cas concrets, qui comme M. Larocque, coûtent la moitié prix à l'Etat, sont plus heureux et peuvent envisager construire un avenir meilleur.

C'est pourquoi, je ne peux que m'élever contre les obstacles que les soi-disant "bien-portants" élèvent contre l'intégration des personnes handicapées et qui justifient leurs dires en suggérant l'interne-ment comme solution.

Maurice Richard
Sherbrooke

Avis à nos lecteurs

La Tribune publie comme service à ses lecteurs des opinions que ceux-ci lui font parvenir sur des sujets d'actualité ou d'intérêt public. Les lettres doivent être signées et porter l'adresse et le numéro de téléphone du signataire. Nous acceptons les pseudonymes à la condition que les correspondants se soient identifiés clairement auprès du directeur de la page éditoriale. Les lettres ne doivent pas être trop longues et nous nous réservons le droit de les publier en tout ou en partie.

Le rédacteur en chef.

Lettre pastorale sur le régime d'option

Nous publions ici des extraits d'un message pastoral de Mgr Jean-Marie Fortier archevêque du diocèse de Sherbrooke, sur le régime d'option dans les écoles.

(...) Avant 1967, toutes les écoles étaient confessionnelles, l'enseignement religieux catholique était obligatoire pour tous les étudiants inscrits dans les écoles de statut catholique. En 1974, les Règlements du Comité catholique expriment clairement que "au niveau élémentaire et au niveau secondaire, les parents ou tuteurs peuvent obtenir pour leur enfant mineur l'exemption du cours d'enseignement religieux, sur demande faite par écrit à la direction de l'institution" (art. 14). Déjà, dans leur message du 23 octobre 1978, les évêques du Québec envisageaient "une application plus souple du principe de l'exemption" (no 37). Tout en trouvant excessives les affirmations de ceux qui voyaient dans l'exemption un régime discriminatoire, les évêques du Québec se disent maintenant d'accord pour que le régime pédagogique des écoles publiques québécoises offre l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral". (Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, no 5).

Ces textes de loi ne sont pas nés de je ne sais quel prurit de changement, ils s'enracinent dans la vie du peuple québécois. Notre expérience de citoyen et de pasteur nous fournit l'évidence qu'au Québec beaucoup de choses ont changé. (...) Les évêques du Québec ont décrit avec lucidité la situation:

"Nous vivons encore le difficile passage d'une Eglise de chrétienté à une Eglise de la diaspora. La pratique religieuse des catholiques a connu une baisse notable. Les liens quasi naturels qui existaient entre l'Eglise, la famille et l'école se sont quelque peu disloqués. Aujourd'hui, la foi chrétienne, comme la pratique religieuse, ne va plus de soi". (L'initiation sacramentelle des enfants. Orientations pastorales, 1er juin 1983, no 3) ces mêmes évêques écrivent au pape dans leur dernier rapport quinquennal, à la page 80: "...au Québec, une culture profane, urbaine, pluraliste et nord-américaine a succédé à la culture du temps de chrétienté".

Il n'appartient pas au cadre de cette lettre d'analyser les causes d'une telle évolution. Qu'il suffise de constater le fait. L'heure n'est ni aux regrets ni à la désespérance. (...) Notre première attitude vis-à-vis le régime à option en sera une d'accueil. Sûrs d'enseigner la saine doctrine, d'appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ, nous serons respectueux des choix qu'effectueront les parents et les jeunes. Même si nous sommes convaincus à bon droit que la foi est un bien inestimable, nous respecterons ceux qui le récuseront. Dieu veut venir à lui des hommes libres, non des esclaves.

Le régime d'option met en lumière que les parents sont les premiers responsables de l'éducation religieuse et morale de leur enfant. Vérité maintes fois rappelée à laquelle s'éveillent plusieurs pères et mères, à laquelle aussi un trop grand nombre demeure inattentifs. Chaque année -

l'article II du Règlement mentionne "annuellement" - les parents auront à opter, de concert avec leur enfant, au primaire et aux deux premières années du secondaire ou pour l'enseignement moral ou pour l'enseignement religieux catholique. Chaque année, ils auront à poser un geste réfléchi, libre et engageant.

Tant de fois nous entendons les plaintes de professeurs qui se consacrent avec zèle à l'enseignement religieux et à l'initiation sacramentelle des jeunes. Ils ont le cœur lourd de constater que la première communion de ce petit aura été aussi sa dernière. On ne verra plus de ces classes partiellement paralysées par des étudiants indifférents ou blasés. Les frontières seront plus nettes, les choix plus précis. L'école en acquerra un dynamisme nouveau dans le respect des autres.

"Un régime de liberté religieuse se contribue, de façon notable, à favoriser un état de choses dans lequel l'homme peut être invité à la foi chrétienne, peut l'embrasser de son plein gré et la confesser avec ferveur par toute sa vie." (Dignitatis Humanae, no 10)

Le pasteur a le devoir le plus strict de s'éclairer s'il veut être lumière pour autrui. Il lui faut lire, assimiler les trois textes que les évêques du Québec ont publiés sur l'éducation depuis cinq ans. Il est passionnant de découvrir qu'ils se complètent l'un l'autre. Rien n'est renié du premier, les deux derniers y puisent leur lumière et projettent son éclairage sur des questions nouvelles.

La flamme n'est pas née pour être mise

sous le hoiseau; on la place sur le candelabre afin qu'elle éclaire les gens de la maison.

Ceux-ci sont en premier lieu les parents. Il convient que le pasteur les informe que le régime d'option est désormais obligatoire selon des échéances variables mais qui ne dépasseront pas septembre 1985. Il y a urgence à donner cette information pour le secondaire tout au moins. Car les inscriptions, pour septembre 1984, commencent en mars généralement.

Pour les objectifs et les contenus de l'enseignement religieux catholique et de l'enseignement moral, je vous réfère aux feuillets d'information publiés par l'Office diocésain de l'Éducation de la Foi pour le primaire et par la Commission scolaire régionale de l'Estrie pour le secondaire.

Sous forme schématique, je vous présente les implications concrètes que signifie, pour les enfants du primaire et pour les parents, le choix de l'enseignement religieux et celui de l'enseignement moral. La clarté y gagnera au détriment de la littérature.

Si le choix est l'enseignement religieux catholique:

- l'enfant recevra le cours d'enseignement religieux catholique et une formation morale en référence au message de Jésus
- une préparation éloignée aux sacrements
- les parents seront appelés à accompagner l'enfant
- le second dans l'apprentissage de sa relations à Dieu
- assurer une continuité à leur choix pour que la formation soit cohérente.

Si le choix est l'enseignement moral:

- l'enfant recevra le cours d'enseignement moral sans référence explicite à une religion
- le recevra pas de préparation éloignée aux sacrements à l'école
- les parents seront appelés à accompagner l'enfant dans ses apprentissages d'autonomie et de responsabilité
- assurer une continuité à leur choix pour que la formation soit cohérente.

Les parents se rappelleront que si leur enfant est inscrit au cours d'enseignement moral, il ne pourra accéder pour la première fois à la réception d'un sacrement, sans avoir reçu le contenu du programme officiel de l'enseignement religieux qui précède ce sacrement.

Le pasteur avisé n'attendra pas la première inscription de leur enfant à l'école ou l'initiation aux sacrements du pardon et de l'Eucharistie pour alerter les parents. Le baptême offre une occasion en or pour éveiller le père et la mère à leurs responsabilités. S'ils souhaitent d'un cœur sincère et d'une intelligence lucide la foi pour celui qu'ils engendrent à la vie hu-

maine, il est cohérent qu'ils désirent que cette jeune foi grandisse, s'épanouisse en vie chrétienne grâce aux sacrements, à l'éducation religieuse qu'ils partageront avec l'école et la paroisse. La vie chrétienne est semblable à un bel écheveau de laine. Elle ne saurait connaître d'autre rupture que la mort. La date de celle-ci n'est-elle pas d'ailleurs notre dies natalis véritable?

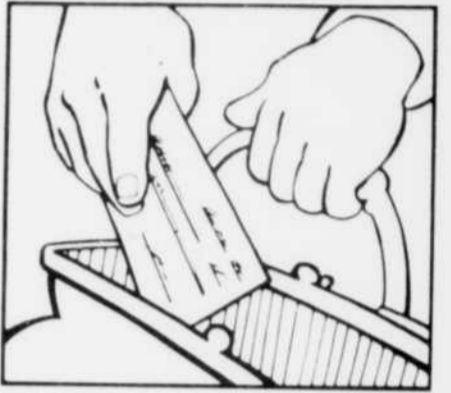
Exposer aux fidèles le régime d'option exige du pasteur un sens délicat de l'accueil, une conception claire de la réalité et un souci de fournir une information précise qui encourage les parents ch-

rétiens à poursuivre leur tâche et qui ne blesse pas ceux dont la foi est vacillante ou évanouie. Tout cela requiert une pastorale plus mobile, plus souple, proche des personnes telles qu'elles sont, marquée par la compréhension et le dialogue." (Jean-Paul II, Discours aux évêques du Québec, 18 octobre 1983)

Je demande au Seigneur de vous combler de son Esprit. Qu'ils vous guide de sa lumière et vous accompagne de son feu dans toutes vos activités pastorales.

Jean-Marie Fortier
Archevêque de Sherbrooke

EN ATTENDANT VOTRE REMBOURSEMENT D'IMPÔT, BENTAXE MET DE L'ARGENT DANS VOTRE POCHE RAPIDEMENT.



Si vous avez droit à un remboursement d'impôt cette année, il se peut que vous l'attendiez des mois durant, alors que c'est Revenu Canada qui détient votre argent.

L'alternative: faire appel à BenTaxe.

Au Centre de remboursements d'impôt BenTaxe, vous obtiendrez, en peu de temps et à peu de frais, de l'argent contre votre remboursement d'impôt fédéral. Nous préparons même cette déclaration sans coût supplémentaire. Et si vous le souhaitez, pour un léger supplément, nous ferons votre déclaration d'impôt provincial.

Il vous suffit d'appeler, ou encore de visiter, le Centre de remboursements d'impôt BenTaxe le plus près de chez vous. BenTaxe se charge de mettre votre argent là où il doit être: dans votre poche.

BenTaxe
DECLARATIONS D'IMPÔT
ACHAT DE REMBOURSEMENTS

SHERBROOKE—102, rue King ouest (819) 821-2153

TOUS LES ACHATS DE REMBOURSEMENTS SONT SUJETS A APPROBATION.

VENEZ CHEZ COMPUTEURE ET EPARGNEZ

Il est presque aussi facile d'acheter un ordinateur TEXAS INSTRUMENTS 99/4A que de l'utiliser.

Achetez un ordinateur pour **99⁹⁸**

L'ordinateur personnel T.I. est conçu pour être facile à utiliser. Facile pour les débutants, facile pour toute la famille, même les enfants d'âge préscolaire.

Tout un choix de cassettes Solid State MD vous est offert. Des programmes éducatifs, budget familial, taxes, finances, tous avec instructions sur l'écran. Des jeux vidéo parmi les plus populaires pour plaire à toute la famille.

(Moniteur non compris)

LA VENTE SE TERMINE LE 17 MARS 1984 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE

VISA COMPUTEURE MasterCard

Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke

Cadeaux Vive les mariés



GRACIEUSETÉ DE

la tribune

"VIVE LES MARIÉS"

Si vous connaissez une future mariée, ou projetez vous marier vous-même, complétez ce coupon et postez-le aussitôt que possible à l'adresse indiquée.

Voici en quoi consiste l'offre:

- * Au-delà de 20 produits (grand format) reconnus.
- * Des coupons rabais d'une valeur de plus de \$8.00.
- * Plusieurs livres de recettes de cuisine et de conseils à la ménagère, en provenance de compagnies reconnues.
- * Livraison gratuite de La Tribune, pendant deux semaines.
- * Valeur globale de plus de \$25.00!

Il n'y a absolument rien à acheter et cela ne vous engage en rien du tout! Tous les coupons doivent parvenir à l'adresse indiquée avant la date du mariage. L'offre n'est valable que pour les futures mariées qui auront résidence après leur mariage au Québec, dans les comtés indiqués dans cette page. UNE LOCALITE OU LA TRIBUNE EST LIVRÉE A DOMICILE PAR CAMELOT. Le cadeau "Vive Les Mariés" est un hommage de La Tribune en collaboration avec les magasins Provigo participants. Un seul cadeau par future mariée. Plusieurs milliers de futures mariées ont déjà reçu l'ensemble cadeaux de La Tribune. Voici la liste des comtés provinciaux dans lesquels nous faisons la livraison de La Tribune.

ARTHABASKA, DRUMMOND, FRONTENAC, MEGANTIC, COMPTON, ORFORD, RICHMOND, ST-FRANCOIS, SHERBROOKE.

la tribune

"VIVE LES MARIÉS"
Casier Postal 1100
Sherbrooke, Qué., J1H 5L4

Nom de la future mariée: _____

Nom du futur marié: _____

Adresse actuelle de la future mariée: _____

Adresse actuelle du futur marié: _____

Date du mariage: _____

Adresse après le mariage (si connu): _____

Couchez-vous! Fiance Mère Parents Amis

Votre nom: _____

Votre adresse: _____

Votre numéro de téléphone: _____

Votre numéro de poste: _____

Votre numéro de service: _____

Cadeaux Vive les mariés



Un seul emballage par couple. Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité. * Les produits périssables sont représentés par des coupons gratuits.

la tribune la finance et l'économie

TORONTO

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la hausse et une bonne activité régnait à la Bourse de Toronto, mercredi.

L'indice composé, qui mesure l'évolution de 300 titres, marquant un gain de 10,53 à 2411,09 en clôture. Quelque 9,62 millions d'actions ont changé de main, au lieu de 9,67 millions le jour précédent.

Dans les valeurs industrielles, Alcan gagne 1-3 à 44-1-2 \$, Cadillac Fairview 1-4 à 12 \$, Nova 1-8 à 7-1/2 \$, Noranda Mines 3-8 à 23-3/8 \$ et Southern 1-4 à 46 \$.

Woodward Clyde A perd 1-8 à 14-1/8 \$, BCRIC cinq cents à 38 \$, Reitmans A 1-1-4 à 16-1/2 \$ et Third Canadian General Investment Trust 1-29 \$.

Dans les mines, Nova Beaucage gagne cinq cents à 68 cents, Placer Development 1-4 à 23-1/2 \$ et Teck B 3-8 à 10-1/2 \$. Campbell Red Lake cède 1-2 à 37 \$ et Cullinan Lake cède à 3,50 \$.

Dans les pétroles, Czar Resources gagne six cents à 1,98 \$, Rony Pete B 10 cents à 2,80 \$ et Gulfstream Resources 11 cents à 1,13 \$. Asamera abandonne 1-8 à 12-3/8 \$ et Ranger Oil 1-11 à 11 \$.

AMCA Int 3640 2214 2094 204

AMCap 400 2254 2124 2094

Alcan 200 200 200 200

Aberford 200 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

AdP 100 200 200 200

MONTREAL

MONTREAL (PC) — Dix des onze compartiments de la Bourse montrealaise ont progressé mercredi, faisant monter l'indice composé de 2,50 points à 409,35 à l'issue d'une séance très animée.

Au total 1.563.850 actions ont été traitées, contre 1.438.165 la veille.

Les pétroliers avançaient de 3,75 à 616,34, les industrielles de 3,14 à 431,52, les services publics de 1,62 à 311,40, et les bancaires de 0,20 à 449,72, tandis que les papeteries reculaient de 0,37 à 228,66.

Les warrants de Dome Petroleum baissent d'un demi-cent à 1,5 cent dans un échange de 200.000 actions. Aberford Resources recule de 1-8 à 1-4 \$ dans un volume de 54.000 unités.

Les jeux terminés on dénombre 105 titres en hausse, 90 en baisse et 76 stables.

Alcan gagne 1-4 à 44-3/8 \$, Seagram 3-4 à 43-7/8 \$, Imperial Oil A 1-2 à 38-1/4 \$, Noranda 3-8 à 23-3/8 \$, Inco 1-4 à 18 \$, Quebec 1-4 à 16-1/4 \$, Canadian Tire A 1-8 à 12-1/8 \$ et Imasco 1-8 à 35 \$.

Agico gagne 1-2 à 19 \$ et Denison Mines 3-8 à 25-3/4 \$. Echo Bay Mines est inchangé à 11-5/8 \$ et Teal Petroleum à 15-1/8 \$.

Dans les valeurs de deuxième ordre, Lynx-Canada Explorations gagne six cents à 1,20 \$, Bronsan perd deux cents à 70 cents, et Muscoche cède huit cents à 2,10 \$.

Aberford 5400 5814 814 814

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

NEW YORK

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué irrégulièrement mercredi à Wall Street, marquant une pause après la forte progression des deux précédentes séances.

L'indice préliminaire des industrielles a fluctué dans les deux sens tout au long de la séance et s'est établi à 1.165,93 en hausse de 1,15 point. Quelque 77 millions d'actions ont changé de mains.

Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 797 contre 707. Quarante titres ont été inchangés.

Selon les courtiers, les milieux boursiers craignent que les dégellements des institutions financières, désirant alléger leurs investissements en Bourse à l'approche de la présentation de leurs bilans du premier trimestre, ne pesent sur le marché jusqu'à la fin du mois.

Les déclinés ont été contenus, ont-ils ajouté, par la poursuite des achats influencés par des considérations techniques.

Reynolds Metals a gagné 1-3 à 35-1/2 \$, Texas Instruments a progressé de 1-5 à 131-7/8 \$, Republic Steel a monté de 1-4 à 23-3/4 \$, Air Products cède 1-5 à 40-1/8 \$, Quaker Oats a chuté de 1-5 à 59-7/8 \$, Standard Oil Indiana a perdu 1-5 à 51-7/8 \$.

Parmi les actions canadiennes, Alcan a gagné 5-8 à 34-7/8 \$, Canadian Pacific 1-4 à 34-1/2 \$ et Inco 1-8 à 14 \$.

Geststar a perdu 3-8 à 19-3/4 \$, Campbell Red Lake 3-8 à 29-1/8 \$ et Dome Mines 1-4 à 15-7/8 \$.

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan 200 200 200 200

Alcan

Radiotéléphonie cellulaire. Fox remet le lancement à juillet 1985

MONTREAL (PC) — Le ministre canadien des Communications Francis Fox a décidé de remettre au 1er juillet 1985 le lancement du système de radiotéléphone mobile cellulaire du Canada, le premier système national de ce genre au monde.

M. Fox était à Montréal mercredi, où il a pris la parole devant les participants à un colloque organisé par la Chambre de Commerce du Canada sur les relations entre les secteurs privé et public.

Il avait promis de remettre le lancement à juillet 1985.

Satellites

M. Fox a annoncé un autre contrat, cette fois dans le domaine de la technologie spatiale. Spar Aérospatiale Limitede recevra en effet 812,8 millions pour effectuer des travaux de recherche et de développement sur les télécommunications par satellites. Ce projet, partie du programme spatial canadien, permettra à Spar de se tailler une place sur le marché international des satellites de communication.

Le ministre des Communications a d'autre part annoncé que la firme Bytec-Comterm avait été retenue aux fins d'un projet-pilote destiné à doter les cadres supérieurs de son ministère d'équipement de bureau-téléphonie de pointe. En vertu de l'entente, le ministère contribuera pour 570.000 à ce projet.

Rappelons que c'est Bytec-Comterm, située à Pointe-Claire, qui a obtenu le contrat des ordinateurs pour le réseau scolaire au Québec. Cantel Cellular Radio Group Inc a ses bureaux à Montréal, tandis que Spar Aérospatiale Limitede produit ses satellites de communications à ses installations de Ste-Anne-de-Bellevue.

Enfin, dans le domaine culturel, M. Fox a fait savoir que le budget de la Société de développement de l'industrie cinématographique du Canada (SDICC) passera à 860 millions, fonds qui seraient entièrement attribués au secteur privé.

S'adressant aux participants au colloque réunis pour le repas, à l'Hôtel Méridien, M. Fox s'est félicité de constater que les relations entre le secteur privé et le gouvernement étaient passées de la "confrontation" à la volonté de "concertation".

Interrogé sur sa position dans la course à l'investiture du Parti li-

béral du Canada, M. Fox s'est montré laconique. "J'avais déjà indiqué que je ne me présenterais pas. Nous avons déjà deux candidats in-

teressants, MM. Lalonde, et John-rais qu'il y ait aussi une candidature", a-t-il commenté.

Taux d'intérêt en baisse en Grande-Bretagne

LONDRES (AFP) — Au lendemain de la présentation du budget britannique, la désescalade des taux d'intérêt s'est accélérée mercredi en Grande-Bretagne et on prévoit dans les milieux bancaires que le mouvement ne tardera pas à se généraliser.

La National Westminster, une des quatre grandes banques de dépôt, en a pris l'initiative en baissant son taux de base de neuf à 8,5 pour cent et son ex-

emple a immédiatement été suivi par la Midland et par la Lloyds.

Les taux d'intérêt bancaires britanniques seront ainsi ramenés au plus bas niveau depuis près de six ans après s'être élevés jusqu'à 16 pour cent en 1981.

Alors que le budget doit accroître considérablement la rentabilité et les liquidités des entreprises, on estime que cette réduction du loyer de l'argent devrait encourager au premier chef les gestionnaires à accroître leurs investissements, à la fois parce qu'elle doit favoriser la reprise de l'activité économique et parce qu'elle rend moins attrayants les placements de leurs excédents monétaires sur le marché des capitaux.

La compression prévue du déficit de l'Etat britannique — des 10 milliards de livres pour l'exercice qui s'achève à 7,25 milliards pendant celui commençant le 1er avril — doit permettre notamment d'alléger le loyer de l'argent puisqu'elle réduira les recours massifs depuis plusieurs années du Trésor au marché des capitaux. Par ailleurs, l'affaiblissement du dollar facilite les choses.



Le ministre Francis Fox

La société Bell avait auparavant annoncé son intention d'offrir dès son service de téléphonie cellulaire à Montréal et à Toronto, dès septembre 1984.

Mais la firme Cantel, à qui le ministre avait octroyé en décembre dernier des licences radio, avait fait savoir qu'elle ne pourrait être prête à offrir son service de téléphonie cellulaire dans les mêmes délais. Le report de l'inauguration donc de partir sur un pied d'égalité avec ses concurrents locaux.

"Le 1er juillet 1985 nous semble la date la plus juste et raisonnable pour tous les intéressés", a souligné le ministre Fox.

La radiotéléphonie cellulaire est une technologie nouvelle qui permet à ses utilisateurs de communiquer partout à travers le monde; elle accroît le nombre de lignes disponibles pour les usagers du téléphone mobile (police, ambulance, etc.) et assure une confidentialité accrue des communications. Le prix moyen d'un appareil de radiotéléphone cellulaire frôle actuellement les 83.000, mais son coût de-

Desjardins: rentabilité accrue

MONTREAL (PC) — Au cours de l'année dernière, les sept institutions financières du Mouvement Desjardins ont enregistré des bénéfices: plusieurs de ces entreprises affichent maintenant une rentabilité supérieure à celle des firmes du monde capitaliste.

C'est ce que révèle l'analyse des états financiers qui viennent d'être remis aux dirigeants des Caisses populaires à la veille de la

17 milliards \$

L'année 83 aura été une excellente année pour les Caisses populaires qui, au 30 septembre dernier, affichaient une hausse de 13,6 pour cent de leur actif qui dépasse maintenant 817 milliards.

N'étant pas aux prises avec des mauvais

prêts à des pays du Tiers monde ou à de grandes entreprises en difficultés, les coopératives d'épargne affichent une croissance et une rentabilité supérieures à celle des banques.

Du côté des institutions, durant plusieurs années, les profits affichés étaient inférieurs à ceux des entreprises "capitalistes" en raison souvent de la qualité de la gestion. Le retard est maintenant comblé et, dans plusieurs cas, les gestionnaires coopérativistes n'ont rien à envier à leurs collègues des autres firmes privées.

L'amélioration la plus spectaculaire se trouve du côté de l'Assurance-Vie Desjardins qui a presque quadruplé ses profits en 1983. La doyenne des institutions Desjardins a réalisé des gains de 86,7 millions (sur un capital investi par les sociétaires de 837,4 millions). L'actif est en hausse de 17 pour cent à 8687 millions.

Aluminerie de Kaiser Le groupe SNC intéressé

MONTREAL (PC) — Le groupe technique SNC a offert ses services à Kaiser Aluminum and Chemical Corp. pour faire une étude sur la construction d'une fonderie d'aluminium près de Sept-Îles.

Jacques Lefebvre, vice-président des relations publiques chez SNC, a précisé mercredi qu'il n'y avait pas encore de contrat et que sa compagnie n'avait pas été choisie pour faire l'étude.

Le ministre québécois de l'Industrie Rodrigue Biron avait déclaré, le jour précédent, qu'un contrat concernant l'étude avait été rédigé et serait signé cette semaine.

John Cashel, directeur des relations publiques au siège de Kaiser à Oakland, en Californie, a dit pour sa part que des entretiens préliminaires étaient en cours entre sa

compagnie et le gouvernement québécois et que l'on avait touché un mot au sujet d'une étude.



Rodrigue Biron

GRAND SOLDE DE

commodore 64



COMMODORE 64 À CLAVIER DACTYLOGRAPHÉ
Le Commodore 64 à clavier dactylographe, mémoire jusqu'à 64K RAM Standard, afficheur sur écran de 40 colonnes par 25 lignes, synthétiseur de musique intégré, Quatre clefs programmables et 16 couleurs.

349⁹⁷ ch.



MONITEUR VIDÉO COULEUR
Un moniteur vidéo couleur pour rehausser votre expérience en ordinateur.

379⁹⁷ ch.



DISQUETTES
Entreposage et recherche rapides des données sur disquettes standard de 5 1/4 po.

379⁹⁷ ch.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 14 AVRIL 1984

Zellers GALERIES QUATRE SAISONS SHERBROOKE

Credit accepté MasterCard VISA

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

avis d'audience publique

Décision CRTC 84-158. Transvision Paré Inc. (Québec) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 8.805, y compris les frais d'acheminement de signaux élogés, et le tarif d'installation maximum autorisé de 203. La titulaire est également autorisée à continuer à diffuser les services de réseau de télévision payante discrétionnaires distribués par Premier Choix, TVEC et First Choice. **Décision CRTC 84-160. La Guadeloupe Télévision Inc.** (Québec) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 6.965 (en vigueur à compter du 22 mars 1984) et le tarif d'installation maximum autorisé de 255. **Décision CRTC 84-163. La Patrie Vidéo Inc.** (Québec) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert La Patrie, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 8.255 et le tarif d'installation maximum autorisé de 255. **Décision CRTC 84-167. Magentic Transvision Inc.** (Woburn) (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Woburn, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire possède et exploite au moins la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises de service aux abonnés. Elle est en outre assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 9.545, qui passera à 10.025 à compter du 20 oct. 1984 (décision CRTC 83-907), et le tarif d'installation maximum autorisé de 305. **Q** Ou pour consulter les documents du C.R.T.C. : R. La Gazette du Canada, 1ère partie, contient le texte complet des documents du C.R.T.C. dans les deux langues officielles. On peut également les consulter aux Bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques ou les acheter à l'unité chez les libraires dépositaires des publications gouvernementales. On peut aussi prendre connaissance des décisions du C.R.T.C. concernant un titulaire de licence à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Des copies des documents publics du C.R.T.C. sont également disponibles en téléphonant au Conseil à Ottawa-Hull (819) 997-0313, Montréal (514) 263-6607.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

avis d'audience publique

Décision CRTC 84-173. Câble Frontalier (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 6.665 et le tarif d'installation maximum autorisé de 255. **Décision CRTC 84-175. Transvision Sawyerville Inc.** (Sawyerville) (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 8.485 et le tarif d'installation maximum autorisé de 205. **Décision CRTC 84-176. Cablon Inc.** (Warwick) (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert les collectivités susmentionnées, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 8.245, y compris les frais d'acheminement de signaux élogés, et le tarif d'installation maximum autorisé de 305 (en vigueur à compter du 1er sept. 1984). La titulaire est également autorisée à continuer à diffuser les services de réseau de télévision payante discrétionnaires distribués par Premier Choix, TVEC et First Choice. **Décision CRTC 84-187. Place Jacques-Cartier (Sherbrooke) Inc.** (Waterloo) (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Waterloo, du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 22.265 (en vigueur à compter du 30 mai 1984). La titulaire est également autorisée à continuer à diffuser les services de réseau de télévision payante discrétionnaires distribués par Premier Choix, TVEC et First Choice. **Décision CRTC 84-187. Transvision Weedon** (Waterloo) (Qué.) — A la suite d'une audience publique tenue à Québec le 11 jan. 1984, le CRTC annonce qu'il renouvelle la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Weedon du 1er oct. 1984 au 30 sept. 1989, aux conditions de licence stipulées dans la présente décision et dans la licence qui sera délivrée. La licence est assujettie à la condition que le titulaire possède et exploite au moins la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises de service aux abonnés. Elle est en outre assujettie à la condition que le titulaire n'exige pas d'un abonné un tarif excédant le tarif d'abonnement mensuel maximum autorisé de 9.545, qui passera à 10.025 à compter du 20 oct. 1984 (décision CRTC 83-907), et le tarif d'installation maximum autorisé de 305. **Q** Ou pour consulter les documents du C.R.T.C. : R. La Gazette du Canada, 1ère partie, contient le texte complet des documents du C.R.T.C. dans les deux langues officielles. On peut également les consulter aux Bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques ou les acheter à l'unité chez les libraires dépositaires des publications gouvernementales. On peut aussi prendre connaissance des décisions du C.R.T.C. concernant un titulaire de licence à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Des copies des documents publics du C.R.T.C. sont également disponibles en téléphonant au Conseil à Ottawa-Hull (819) 997-0313, Montréal (514) 263-6607.

Gaétan Boucher reçu à Ottawa en véritable héros national

par Pierre April

OTTAWA (PC) — Le triple médaillé olympique et champion du monde de patinage de vitesse Gaétan Boucher a été reçu en véritable héros national, hier, à la Chambre des communes, alors que les députés de tous les partis l'ont applaudi à tout rompre.

Accompagné de son père, de sa mère et de sa fiancée, le champion du monde de patinage de vitesse s'est présenté dans la loge du président des Communes, M. Lloyd Francis, à 14 heures et quelques instants plus tard, le député de Verdun Raymond Savard était le premier à signaler sa présence et ses mérites.

Ce fut ensuite au tour du conservateur de Joliette Roch La Salle de mentionner la présence de l'illustre visiteur dans les galeries des Communes et finalement c'est le libéral de Restigouche Maurice Harquail qui permettait à tous les députés d'exprimer bruyamment leur admiration.

Plus tôt dans la journée, Gaétan Boucher et les membres de sa famille avaient été invités à déjeuner en compagnie du premier ministre Pierre Trudeau et du ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur, M. Pierre Olivier, à la résidence du chef du gouvernement canadien, rue Sussex à Ottawa.

nage de vitesse gagnera de nombreux adeptes et que des jeunes pourront s'améliorer et gagner du terrain sur la scène sportive mondiale.

Profitant de la visite du triple médaillé olympique, le ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur a annoncé que le gouvernement fédéral s'était engagé à investir une somme de \$35 millions pour la construction d'un anneau de patinage de vitesse recouvert à Calgary pour la tenue des Jeux Olympiques d'hiver en 1988. "Je puis vous assurer, a ajouté M. Olivier, que tout sera fait pour que d'autres équipements de ce genre soient mis à la disposition des jeunes dans les autres régions du pays et plus spécifiquement dans les provinces de l'Est."

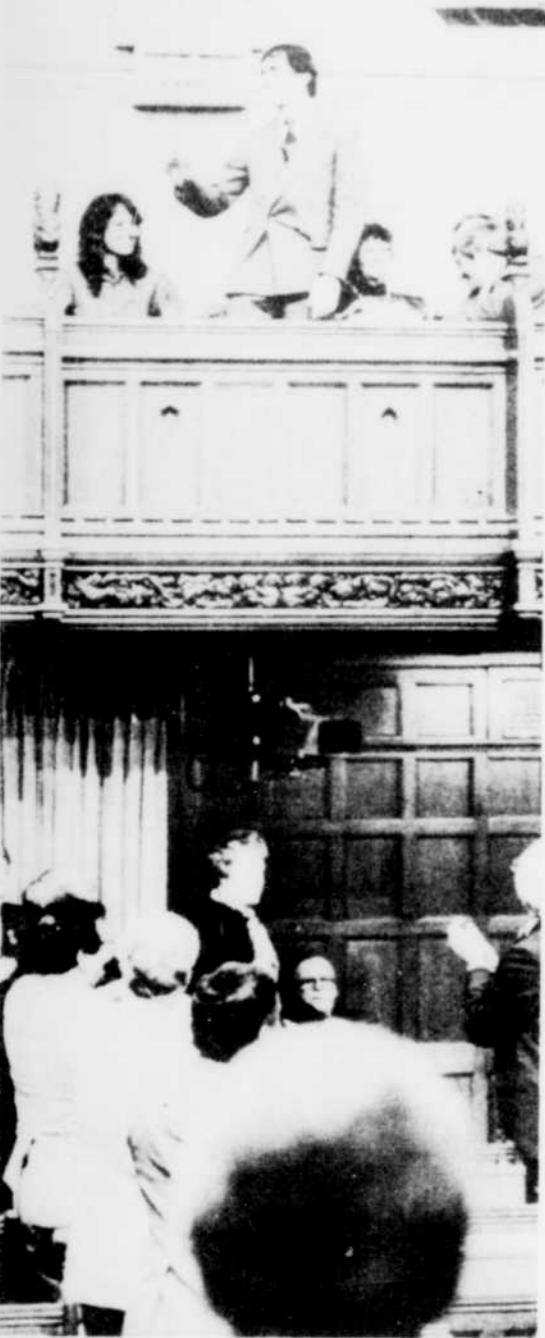
Une nécessité

Pour Gaétan Boucher, il est essentiel que de tels équipements soient mis à la disposition des jeunes Canadiens. "si nous voulons former des champions et des athlètes de qualité internationale capables d'assurer la relève."

Le ministre Olivier a voulu rendre hommage à Gaétan Boucher en lui annonçant personnellement la décision du gouvernement de procéder à cet investissement à Calgary avant de le faire aux Communes. "Il ne fait aucun doute, a indiqué le champion, que nous avons besoin d'un anneau de patinage de vitesse pour la tenue des Jeux de 1988, nous aurons la piste."

Hier, le Parlement devait rendre hommage à l'autre vedette canadienne des Jeux de Sarajevo, le patineur artistique Brian Orser, médaillé d'argent. Mais son horaire d'entraînement en vue des championnats mondiaux qui se dérouleront à Ottawa du 19 au 25 mars l'a empêché d'assister à l'événement, ainsi qu'au déjeuner en compagnie du premier ministre Trudeau.

Le ministre Pierre Olivier se propose d'honorer ces deux brillants athlètes canadiens une deuxième fois le 10 mai à Ottawa, à l'occasion de l'événement annuel "Hommage aux Champions". A cette occasion, une présentation spéciale sera faite à Boucher et Orser.



Gaétan Boucher salue les membres du Parlement après avoir reçu, hier, une ovation enthousiaste des membres de la Chambre des communes.

Au cours de la matinée, le nouveau héros a été reçu par les maires d'Ottawa et de Hull, Mme Marion Dewar et M. Michel Légère.

Gaétan Boucher a aussi rendu visite à l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario.

En début de soirée, il était reçu par le gouvernement fédéral au Château Laurier.

Avec humilité

Durant toute la journée, le jeune patineur de renommée mondiale a accepté les marques d'affection et de fierté avec beaucoup de simplicité. Il signait des autographes et répondait à toutes les questions qui lui étaient dirigées.

"Je suis très touché, a-t-il souvent répété, de voir que les gens ont apprécié mes performances lors des Jeux Olympiques de Sarajevo et du championnat mondial."

Il a aussi clairement indiqué qu'il avait l'intention de défendre son titre l'an prochain. Pour Gaétan Boucher, il ne fait aucun doute que ses victoires auront un effet positif chez les jeunes. "Je suis convaincu, a-t-il dit à sa sortie de la Chambre des communes, que le sport du patin-

Impôts: les artistes veulent être traités de façon différente

OTTAWA (PC) — Des artistes ont soumis un mémoire au comité parlementaire qui revise la loi de l'impôt, mercredi, pour expliquer qu'ils étaient différents des autres contribuables et qu'ils devraient donc être traités de façon différente.

C'est ainsi, a noté Canadian Artists' Representation (CAR), que les œuvres non vendues d'un artiste ne devraient rien valoir aux yeux du fisc, parce qu'elles ne seront peut-être jamais vendues.

Les artistes, selon l'association, devraient pouvoir répartir leurs revenus sur un certain nombre d'années, pour les besoins de l'impôt.

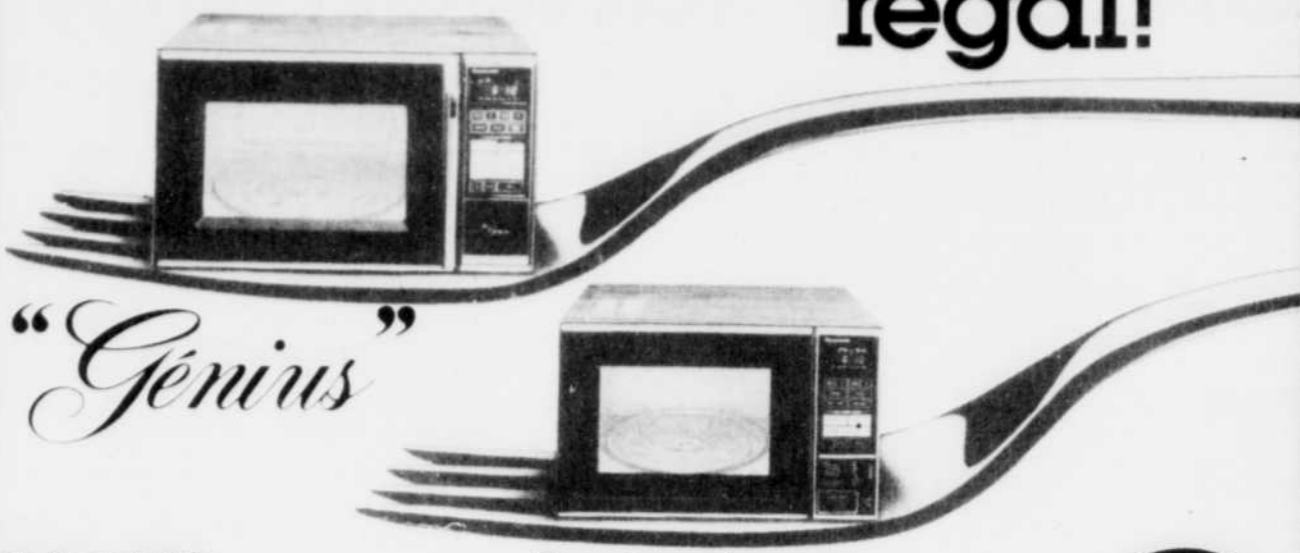
Avec le système actuel, a soutenu CAR, les artistes craignent maintenant l'arrivée du courrier, car il peut contenir un avis de réimposition de la part de Revenu Canada.

Emigration

A cause de l'impôt, a affirmé l'association, des artistes "étudient sérieusement la possibilité d'émigrer, afin de pouvoir continuer leur travail. D'autres ont accepté des compromis, en faisant des œuvres moins chères".

"Mais l'effet le plus grave, a déclaré CAR dans son mémoire, peut être l'impact psychologique. Des artistes se sentent menacés financièrement et professionnellement. Ils sentent que leurs contributions artistiques sont abaissées, que leur valeur est mise en question et qu'ils ont été trahis, que quelqu'un a changé les règles sans leur dire."

Fours micro-ondes Panasonic... un vrai régal!



Modèle 7850C

- réglage préprogrammé de cuisson par auto-senseur
- intensité de cuisson
- triple mémoire
- capacité 1,32 pi.cu.

\$689

Four format moyen

Modèle 8850C

- décongélation des viandes au poids
- cuisson des viandes au poids
- capacité 0.92 pi.cu.

\$519



LES MEUBLES P. BOUDREAU

ROCK FOREST

564-5112

5112, BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST

102392

L'expansion ferroviaire du Canada, au service du monde de demain.

L'ACCORD DU PAS DU NID-DE-CORBEAU.

L'accord du pas du Nid-de-Corbeau signé en 1987 fournissait une aide financière gouvernementale aux compagnies ferroviaires pour la construction d'une ligne de 300 milles qui traversait le pas du Nid-de-Corbeau dans les Rocheuses. De leur côté, les compagnies de chemin de fer acceptaient de transporter le grain au taux fixe d'un demi-cent la tonne par mille parcouru.

En 1987, le tarif du Nid-de-Corbeau suffisait à couvrir l'ensemble des coûts de transport du grain; en 1982, il n'en couvrait que 20%. L'accord du pas du Nid-de-Corbeau ne devait pas faire obstacle à la modernisation et à l'expansion de notre système de transport, ni fausser l'économie de l'Ouest canadien. C'est pourtant ce qui s'est produit.



millions en ventes de grain sur les marchés étrangers. La seule solution à ce problème consiste à accroître la capacité du réseau ferroviaire. C'est précisément le but de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Au cours des dix prochaines années, des millions de dollars seront dépensés en main-d'œuvre, matériaux et installations. La loi exige que l'approvisionnement s'effectue auprès des fournisseurs canadiens et que les achats soient faits dans la région où l'argent a été investi. Ceci stimulera le développement industriel et économique de tout le pays.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST.

La nouvelle Loi sur le transport du grain de l'Ouest est plus qu'une simple législation pour amener les tarifs de transport du grain de l'Ouest aux coûts réels d'aujourd'hui. En fait, cette nouvelle loi lance la revitalisation de notre réseau ferroviaire qui n'a cessé de se détériorer au cours des vingt dernières années. Des investissements atteignant des milliards de dollars donneront aux producteurs de céréales les moyens d'acheminer la totalité de leur production. C'est l'économie de tout le pays qui s'en trouvera relancée.



375 000 EMPLOIS POUR LES CANADIENS.

On prévoit que l'expansion du réseau ferroviaire du Canada créera 375 000 emplois dans diverses sphères d'activité pendant la prochaine décennie. Des projets d'envergure comme la construction de 16,1 km de tunnel au Col Rogers, le doublement des voies en plusieurs endroits du réseau et l'expansion des installations portuaires et de réparation créeront des milliers d'emplois dans l'industrie de la construction.



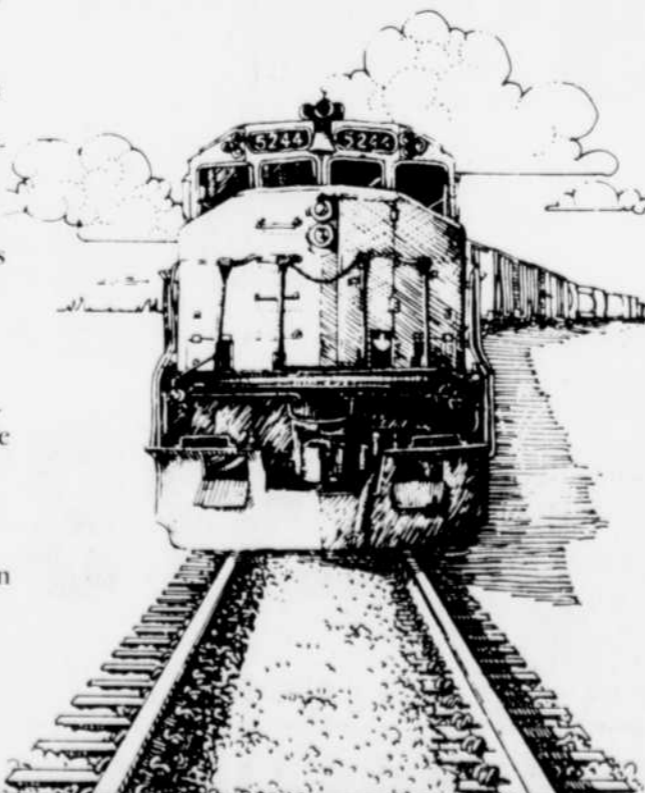
La production de matériaux générera bon nombre d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources naturelles. De plus, l'expansion du réseau nécessitera du nouveau matériel roulant et de nouvelles installations d'entretien: encore d'autres emplois.

L'EXPANSION FERROVIAIRE DU CANADA, AU SERVICE DU MONDE DE DEMAIN.

La proclamation de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le 1^{er} janvier 1984, a marqué le début du plus vaste projet de construction depuis la construction de la ligne transcontinentale au siècle dernier. D'ici dix ans, le gouvernement du Canada et les compagnies nationales de chemin de fer auront investi \$16,5 milliards dans notre infrastructure ferroviaire.

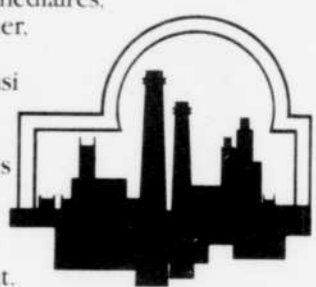
Au cours des deux dernières décennies, la demande mondiale n'a cessé d'augmenter dans le secteur du grain et des produits céréaliers. Pendant la même période, la demande mondiale de charbon de la Colombie-Britannique, de soufre de l'Alberta, de potasse de la Saskatchewan et autres ressources naturelles du Canada s'est également accrue.

Tous ces produits étant acheminés par chemin de fer, le réseau ferroviaire s'est trouvé congestionné en 1978-1979, année de récoltes exceptionnelles. Cette année-là, le Canada a perdu environ \$600



L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE CANADIENNE EN TÊTE DE LIGNE.

Les manufacturiers canadiens seront les premiers à ressentir les effets de l'expansion ferroviaire du Canada. En effet, on aura besoin de grues, éléments de ponts, traverses intermédiaires, attaches, matériel en acier, machinerie et ateliers d'entretien des voies ainsi que d'outillage pour la construction. De plus, de nouvelles commandes résulteront de l'accroissement du parc de locomotives et de l'achat de nouveau matériel roulant.



ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIE.

On investira plus de \$500 millions pour faire du réseau ferroviaire canadien un des plus perfectionnés au monde. Les manufacturiers canadiens seront appelés à fournir de l'équipement électronique de contrôle, des systèmes de signalisation contrôlés par ordinateur et des détecteurs d'échauffement des coussinets.



LE BOIS ET L'ACIER.

En 1984 seulement, près de 5 millions de traverses seront commandées aux fournisseurs canadiens de bois de construction. Des commandes de cette envergure ainsi que l'accroissement du volume de bois à traiter créeront de nouveaux emplois pour les travailleurs canadiens de l'industrie du bois.

L'industrie sidérurgique canadienne devra fournir des millions de tonnes d'acier pour le doublement des voies principales d'une grande partie du réseau dans l'Ouest. La construction de ponts, de wagons et de moteurs diesel favorisera la reprise et la croissance de notre industrie sidérurgique.

BIENFAITS À COURT ET À LONG TERME.

Au cours des prochains dix ans, l'expansion du réseau ferroviaire du Canada entraînera l'injection de milliards de dollars dans l'économie canadienne. À long terme, l'assurance de pouvoir acheminer notre grain et autres produits sur les marchés internationaux nous ouvrira de nouveaux débouchés commerciaux. En bout de ligne, ce sont tous les Canadiens qui en bénéficieront.



Transports Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Transport Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Canada

Les pourboires ajoutés aux revenus admissibles à l'assurance-chômage

Ottawa n'emboîtera pas le pas au Québec

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral est loin d'être prêt à emboîter le pas au gouvernement du Québec en permettant que les pourboires fassent partie du salaire reconnu pour les avantages sociaux fournis par l'Etat.

La proposition québécoise d'une "expérience pilote" qui ajouterait les pourboires aux revenus admissibles à l'assurance-chômage a hier été carrément rejetée par Ottawa.

Hier, interrogé aux Communes sur la question, le ministre de l'Emploi John Roberts a souligné qu'il avait, en principe, accepté une rencontre demandée par son homologue québécois Robert Deans. Toutefois la réunion qui devait se tenir

à Québec vendredi devra être annulée, M. Roberts ne pouvant se rendre disponible.

De son côté le ministre fédéral du Revenu Pierre Bussières a refusé de s'engager à ce que les employés qui déclarent leurs pourboires en raison des obligations nouvelles du Québec soient à l'abri d'enquêtes sur leurs déclarations fédérales antérieures par Revenu Canada.

"Selon la loi les gens doivent déclarer leurs pourboires, a-t-il dit, après avoir admis que le fait d'obtenir des pourboires une année ne permettait pas de présumer que des gains similaires ont été enregistrés antérieurement. "De toute façon le projet du Québec est encore confus", a-t-il lancé.

M. Dean entend suggérer au fédéral de tenter une expérience pilote en rendant les revenus de pourboires totalement admissibles à l'assurance-chômage au Québec. Mais le ministre Roberts, sans se prononcer sur le principe, a sans équivoque repoussé l'idée d'un "essai au Québec". "Je suis prêt à

écouter ce que Québec a à dire, mais tout ce qui sera fait, si des gestes doivent être posés, le sera pour l'ensemble du pays", a-t-il dit.

Rien de spécial pour Québec

"Nous n'avons rien dit jusqu'ici sur le principe mais ce qui est certain c'est qu'il n'y aura rien de spécial pour le Québec", a expliqué un porte-parole du ministre Roberts.

En Chambre, le député néo-démocrate Bill Blaikie a attaché le grelot à "l'incohérence entre les ministères du Revenu et de l'Emploi en ce qui regarde les pourboires". D'un côté Revenu Canada exi-

ge que les serveurs déclarent les revenus qui leur viennent des pourboires qu'ils obtiennent directement des clients, mais, pendant ce temps, la Commission d'assurance-chômage refuse de reconnaître comme admissibles pour le calcul des prestations les revenus à pourboires.

Injustice

La veille c'est le député conservateur de Joliette Roch LaSalle qui avait réclamé que les deux organismes s'entendent et accordent un traitement équitable aux employés à pourboires. Comme il l'avait fait

la veille M. Bussières a soutenu que tout ce qui a trait aux mesures sociales ne le regardait pas, lançant la balle dans le camp de ses collègues.

"Cela n'a rien à voir avec la loi 43 du Québec, le gouvernement fédéral avec les deux ministères joue sur les deux tableaux en taxant d'un côté et en refusant, d'autre part, d'accorder les bénéfices normaux", a lancé le député LaSalle.

Selon lui, compte tenu de l'importance de la période des impôts, le gouvernement fédéral devrait d'urgence poser un geste "afin de corriger cette injustice".

L'absence de Mulroney: un malheureux conflit d'horaire

OTTAWA (PC) - Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a expliqué hier par "un malheureux conflit d'horaire" son absence jeudi soir au banquet annuel des organisations ethniques de Winnipeg.

Il repoussait ainsi, du revers de la main, les allégations voulant qu'il ait choisi de s'esquiver du guépier linguistique qu'est devenu le Manitoba. Au cours de l'acrimonieux débat qui a réussi à faire mourir au feuillet le projet du gouverne-

ments aux Communes en faveur du principe du bilinguisme au Manitoba.

"Vous me connaissez mieux que cela, c'est un de ces malheureux conflits d'horaires qui arrive de temps à autres", a lancé M. Mulroney aux journalistes qui s'interrogeaient sur son absence d'une cérémonie où il avait précédemment accepté d'être invité d'honneur.

L'annulation de la visite du chef conservateur a constitué une gifle pour les organisateurs ukrainiens, allemands, polonais et hollandais du Quadra Club qui ont finalement annulé l'événement après des mois de préparation. Par lettre M. Mulroney s'était expliqué auprès des organisateurs en soutenant que "des engagements pressants à Toronto l'avaient forcé à annuler son voyage à Winnipeg".



Brian Mulroney

Au bureau de M. Mulroney on souligne que le chef conservateur doit être à Toronto jeudi pour rencontrer des organisateurs mais qu'il doit rentrer à Ottawa en soirée sans avoir participé à des activités officielles dans la Ville Reine. D'une façon similaire le premier ministre Trudeau avait la semaine dernière repoussé l'invitation qui lui avait été faite il y a deux mois par la Société Franco-manitobaine pour assister au Congrès annuel de la société tenu en fin de semaine dernière à Winnipeg.

A travers le pays

• Une question hypothétique

OTTAWA (PC) — Interrogé sur la question de savoir s'il reviendrait sur sa décision de résigner ses responsabilités de chef du Parti libéral fédéral au cas où l'opposition venait à battre le gouvernement en Chambre avant qu'un successeur lui soit trouvé, le premier ministre Trudeau a répondu que c'était là "une question hypothétique. Vous connaissez la règle."

A-t-il complètement écarté la possibilité de solliciter un nou-

veau mandat? "C'est une question hypothétique, a répété M. Trudeau. C'est pourquoi je ne saurais y répondre."

Les libéraux ne disposent actuellement que d'une majorité de neuf sièges en Chambre et le whip du gouvernement, M. Charlie Turner, a déclaré que tous les députés du parti avait été appelés à annuler leurs projets de voyages jusqu'au congrès du 14 juin.

• Liberté d'opinion garantie

WINNIPEG (PC) — Dorénavant, les employés de la fonction publique du Manitoba peuvent énoncer publiquement leur opinion, même si c'est pour exprimer leur opposition à des politiques gouvernementales.

Le code de conduite pour les employés des gouvernements varie d'un bout à l'autre du pays. Un règlement tacite veut toute-

fois que tout fonctionnaire met son emploi en danger s'il ose faire des déclarations, qui semblent tout simplement mal venues aux yeux de leurs patrons.

Aussi un fonctionnaire manifeste toujours une extrême prudence, quand il doit parler publiquement, surtout devant les journalistes.

• Séparatistes au bord du gouffre

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Selon son coordonnateur, le parti séparatiste de Terre-Neuve, qui compte environ 300 membres, va devoir se sabbatiser dans 10 jours, faute de fonds.

C'est finalement une récente décision de la Cour suprême du Canada, qui aurait pu constituer un tremplin pour le Party for an

Independent Newfoundland, qui lui a au contraire donné le coup de grâce.

M. Charles Devine a expliqué qu'on s'attendait à de nombreux dons à la cause séparatiste après que le plus haut tribunal du pays eut accordé à Ottawa la propriété du pétrole des Grands Bancs de Terre-Neuve.

POURQUOI DEUX SOLUTIONS POUR LE CHAUFFAGE ALORS QU'UNE SEULE SUFFIT LA BI-ÉNERGIE, UN PENSEZ-Y BIEN...

Les consommateurs attirés par les économies d'énergie se doivent de bien examiner la situation avant de prendre une décision. Les experts s'interrogent de plus en plus sur la performance de la bi-énergie.

GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC PROPOSE LA SOLUTION RÉFLÉCHIE

Le gaz naturel, énergie efficace
Le rendement énergétique du gaz naturel avec des systèmes à haut rendement se rapproche de la perfection.

Le gaz naturel, énergie propre
Le gaz naturel ne dégage ni fumée, ni odeur. De plus, sa combustion complète réduit les coûts d'entretien au minimum.

Le gaz naturel, énergie confortable
Les systèmes de chauffage au gaz naturel procurent une répartition de chaleur uniforme et peuvent facilement humidifier ou climatiser l'air.

Le gaz naturel, énergie économique

A l'heure actuelle, des études sérieuses permettent de déterminer que le gaz naturel est, pour le chauffage et le chauffe-eau, d'au moins 29% moins cher que le mazout, 20% moins cher que la bi-énergie et 11% moins cher que l'électricité.

Le grand confort à peu de frais

La conversion d'un système de chauffage au mazout en un système au gaz naturel est simple et ne nécessite aucun changement à votre entrée électrique. De plus, vous pouvez profiter de subventions avantageuses accordées conjointement par le gouvernement du Canada et Gaz Inter-Cité Québec.

Vous comprenez maintenant pourquoi plus de 8 millions de Canadiens font confiance au gaz naturel.

Pourquoi pas vous?

LE GAZ NATUREL, LA RÉPONSE ÉNERGIQUE.



GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC.
RÉGION DE L'ESTRIE BOIS-FRANC:
2815, rue King ouest
Sherbrooke, Québec
J1L 1C1
Tél.: (819) 563-3771

AUDIO

HTA 2

DE-1

• RECEPTEUR HITACHI HTA2
25+25 WATTS RMS
• ENREGISTREUSE HITACHI DE-1

HT-1

MOTEUR DC

• TABLE TOURNANTE HITACHI HT 1
• HAUT-PARLEURS V-804 (3 voies)
VALEUR SUGG.: 928.85

V-804

50 WATTS RMS TOTAL

GARANTIE 5 ANS

BAS PRIX TÉLÉ SON

559⁹⁵

HTA3

L'ensemble comprend:
• Récepteurs Hitachi HTA 3
• 30+30 watts RMS
• digital • programmable
• Table tournante Hitachi HT-1

HT-1

MOTEUR DC
• Haut-parleurs Audio V-310

V-310

60 WATTS RMS TOTAL

GARANTIE 5 ANS

BAS PRIX TÉLÉ-SON

499⁹⁵

AGENT PPD.

Télé-Son

**124, Wellington nord
Place Wellington, 566-8744**

HITACHI — AKAI — YAMAHA — JVC — B&B
AR — SHARP — AIWA — ATARI — etc.

